

Le Projet éolien au large du Cap d'Agde n'est pas retenu

Au terme d'un appel d'offres pour la production d'électricité à partir d'éoliennes en mer, **François Loos**, ministre délégué à l'Industrie, n'a pas autorisé la création du Parc Éolien en Mer du Libron proposé par la Compagnie du Vent et Shell.

Ce projet de 34 machines de plus de 100 mètres de hauteur en bout de pâles avait été vivement critiqué par un comité local représentant plusieurs villes et stations balnéaires du littoral agathois et bitterois.

Ces derniers avaient déclaré ne pas être des opposants à l' éolien, mais être farouchement opposé à ce projet industriel spécifique au large des côtes agathoises en exposant des raisons d'environnement et de nuisance sur l' économie touristique .

Plusieurs municipalités dont Vias et Sérignan s'étaient érigées contre ce qu'elles estimaient être une atteinte à l' environnement et à la qualité d'accueil de notre économie touristique et avaient fait part d'une désapprobation au travers d'un vote unanime de leur conseil municipal. La ville d'Agde, quant à elle, ne s'était pas prononcée en conseil municipal, le maire ayant refusé de soumettre cette question à son conseil.

Le premier parc éolien Français ne se fera donc pas au large de nos côtes, les arguments des mairies concernées auront donc été entendus par le Ministre François LOOS et la commission d'étude des dossiers.

La Commission de régulation de l'Énergie, chargée de mener la procédure, a reçu dix projets, tous situés à proximité des côtes, sur des hauts fonds. Le choix a été effectué en fonction des critères de prix, **d'insertion dans l'environnement, d'éventuels conflits d'usage** et de capacités techniques et financières des promoteurs.

Cette commission a décidée que le premier parc français d'éoliennes en mer se fera au large des côtes de la Seine-Maritime. Ce projet est situé sur la Côte d'Albâtre.

Situé à environ 7 km au large de Veulettes sur mer (Seine-Maritime), le parc sera composé de 21 éoliennes ancrées par 23 mètres de profondeur. Sa construction nécessitera un permis de construire soumis à enquête publique.

Pour réduire sa dépendance vis-à-vis du pétrole, diversifier ses sources d'énergie et renforcer la lutte contre l'effet de serre, la France s'est fixée des objectifs et un calendrier ambitieux de développement des énergies renouvelables.

Pour atteindre ces objectifs la France mobilisera plusieurs filières : l'hydroélectricité, mais aussi notamment la biomasse et l'éolien.

C'est la raison pour laquelle un appel d'offres avait été lancé dès 2004 pour la réalisation d'ici à 2007 d'éoliennes en mer, à hauteur de 500 MW.

C'est sur ce projet ci que les Sociétés SHELL WIND et COMPAGNIE DU VENT s'étaient portées candidates avec leur projet de Parc éolien du Libron.

Mais la bataille de l'éolien en mer n'est certainement pas finie !

Un autre projet a été choisi pour l' heure, mais il n'est pas dit que dans les mois ou les années à venir, un projet méditerranéen ne puisse ressurgir en effet :

Pour François Loos: *«Ce projet est une première, qui permettra aux Français de se familiariser avec l'éolien en mer et d'apprécier son intérêt.*

Je souhaite qu'il soit suivi d'autres projets. Pour cela je lancerai un nouvel appel d'offres qui devra faire une place plus importante à l'information du public et à la concertation. J'espère que les prix qui seront offerts seront aussi plus bas, car les sondages montrent que si les Français sont prêts à payer un peu plus cher pour une électricité d'origine renouvelable, ils ne souhaitent tout de même pas la payer trop cher. » a précisé le ministre.

Si un tel projet ne pourra pas se réaliser dans les trois à cinq ans qui viennent avec le rejet du projet du Libron, les opposants à ce type d'installation au large des côtes touristiques de l'Agathois ont promis de rester vigilants et unis.

Le Comité de défense contre l'éolien industriel en Mer à l' Ouest de l' Hérault est composé de :
Michel Royo, Maire-Adjoint de Vendres, Jean-Paul Palacio, Président de l'association "Pêche et Plaisance" de Valras, Christian Babel, Conseiller Municipal de Sérignan, Claude Exposito, association "Réflexion et Perspectives" de Portiragnes (dont il a été le Maire de 1979 à 2001), Denis Boyer association "Réflexion et Perspectives" de Portiragnes, Gérard Metge, Maire-Adjoint de Vias, Christian Joviado, Conseiller Municipal de Vias et Didier Denestèbe, Conseiller Municipal d'Agde.

Herauld Tribune - Philippe SANDEK (15-09-05)